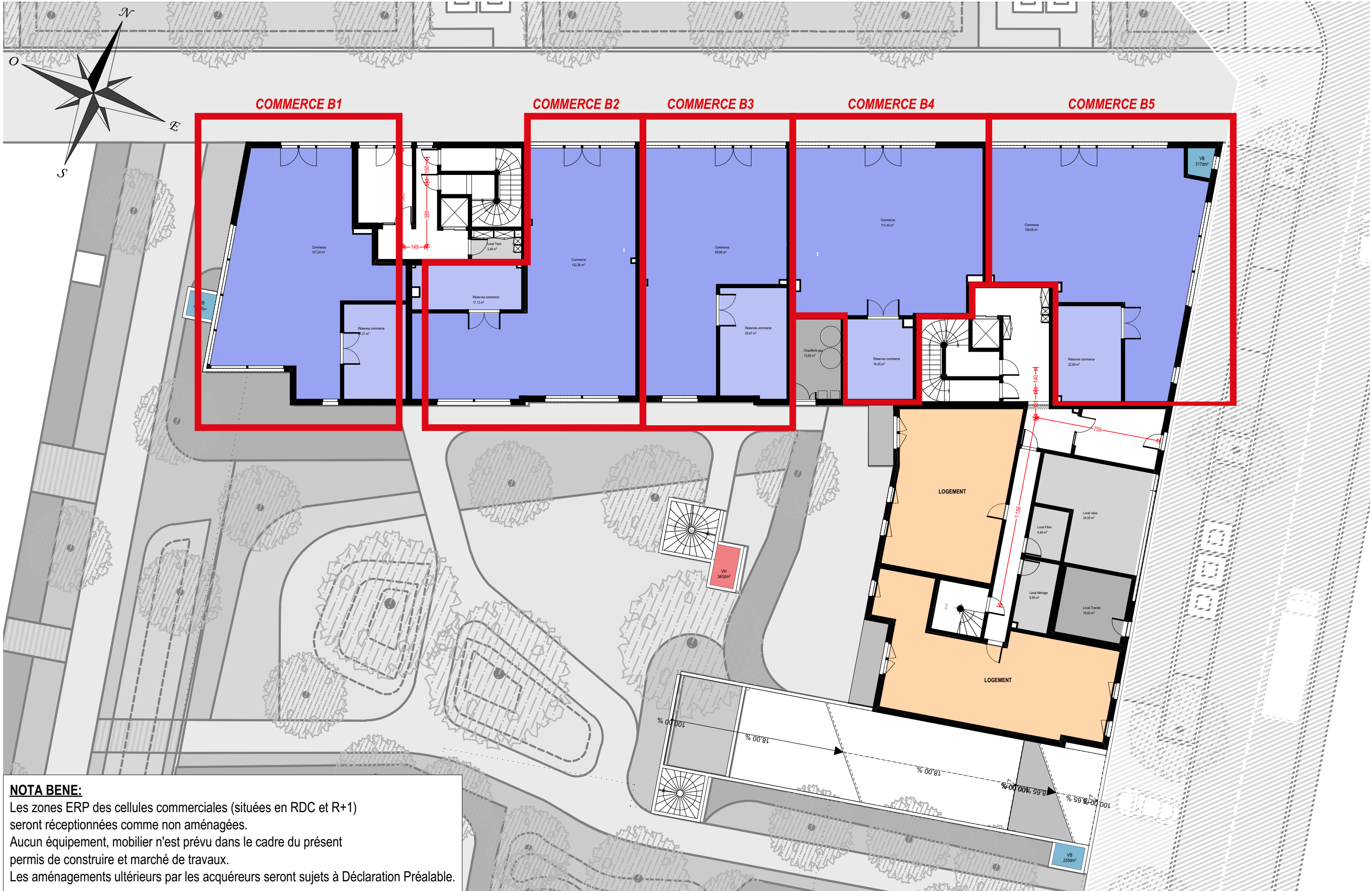




NOTA BENE:
Les zones ERP des cellules commerciales (situées en RDC et R+1)
seront réceptionnées comme non aménagées.
Aucun équipement, mobilier n'est prévu dans le cadre du présent
permis de construire et marché de travaux.
Les aménagements ultérieurs par les acquéreurs seront sujets à Déclaration Préalable.